

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 avril 2025

## SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 2759

présenté par  
Mme Brulebois

à l'amendement n° 1659 du Gouvernement

-----

**AVANT L'ARTICLE 27**

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« PME »

le mot :

« entreprise ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le mot PME est réducteur et le test doit concerner aussi bien les micro entreprises que les TPE et PME

Le test entreprise doit permettre d'analyser l'impact technique financier et social de la norme, il doit s'adresser le plus largement possible aux entreprises en particulier les plus petites